



PV DU COMITE DIRECTEUR DU 21 MAI 2005

Présents : Alain BADINO – Cathy BADINO – Jean-Claude BENINTENDE – Christophe BONNIN – Pascal CANTENOT – Antoine CARRETERO – Jean-François CLAPE – Jean-Louis DEBIEE – François DUCHESNE DE LAMOTTE – Jeff FAUCHIER – Olivier FAURE – Yves GILLES – Renaud GUILLEMOT – Philippe MARCK – Jean-Claude MESSMER – Jean-Michel PAYOT – Elodie PELABON – Marion VARNER – Gérard VIEUX – Richard WALBEC – Gilbert et Madeleine NICOLINI.

Excusés : Pierre BRAEMS (pouvoir à Jean-Michel PAYOT) – Hubert DESSAINT (pouvoir à Antoine CARRETERO) – Vincent LARROQUE – Jean-Marc TREDEZ.

Invités : Michel DARRAS – Muriel OLIVIER – Olivier TANTOT – Vincent DANIEL – Bruno FERRY-WILCZEK – Stéphane MALBOS – Sophie MAUREL.

22 votants dont 2 pouvoirs.

1. Approbation du CR CD 09 avril 05

Modification à apporter : Olivier Faure doit être mentionné pour la FORMATION PARAPENTE, et non pour la compétition.

VOTE 1 : Le PV est approuvé : à l'unanimité.

Alain Badino indique que le PV du comité directeur du 5 février n'a pas été approuvé par le Comité directeur. Jean Claude Benintende précise qu'il sera donc proposé à l'approbation du prochain Comité directeur, en octobre.

2. Point sur les affiliations et radiations

Pièce jointe : Tableau des affiliations/radiations.

Pas de remarque.

VOTE 2 : Tableau des affiliations/radiations est approuvé à l'unanimité.

3. Déclaration de politique générale et point sur les licences

Pièce jointe : déclaration de politique fédérale.

Jean Michel Payot indique que les assemblées électorales de mars et avril ont été très riches et, par le vote, ont marqué clairement les choses.

Il précise que le point de départ de cette nouvelle olympiade est le vote sur la déclaration de politique générale. Il souligne que les objectifs majeurs de la FFVL : les jeunes, les femmes et l'environnement correspondent aux orientations du Ministère de la jeunesse et des sports.

Jean Michel Payot rappelle que « si on se pose des questions sur la politique générale du moment, si l'on a des doutes sur l'esprit des actions que l'on mène, il faut se reporter sur la déclaration de politique générale, qui a été votée en AG ».

Il termine en soulignant que suite à la revue de certains contrats et moyens affectés, des économies structurelles vont être possibles et donc diminuer le volume des charges structurelles au profit des actions.

4, rue de Suisse – 06000 NICE – Tél. 04.97.03.82.82 – Fax 04.97.03.82.83

E-Mail : ffvl@ffvl.fr Site Internet : www.ffvl.fr



4. Point sur les licences

Yves Gilles demande que le point au 30 mai soit envoyé par mail aux membres du CD.

| | au 30 mai 2003 | au 30 mai 2004 | au 10 mai 2005 |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|
| Cerf Volant | 515 | 516 | 506 |
| Elève 8 jours | 423 | 375 | 106 |
| Elève Année | 2713 | 2333 | 1353 |
| Elève Groupe Jeune | 294 | 316 | 197 |
| Elève Kite année | 0 | 354 | 309 |
| Kite | 2460 | 2115 | 2044 |
| Non Volant | 256 | 167 | 193 |
| Volant | 11235 | 10678 | 9703 |
| Volant Jeune | 334 | 285 | 308 |
| TOTAL | 18230 | 17139 | 14719 |

5. Travaux en cours du Bureau directeur et mesures à 100 jours

Jean Louis Debiée présente le document et précise qu'il n'est pas question de remettre en cause ce qui a été fait par le passé.

Pourquoi une stratégie à 100 jours :

- C'est dans ce délai que les principaux protagonistes se jaugent.
- Après les 2 AG, il est nécessaire de donner des signes significatifs d'évolution.
- Ces affichages doivent redonner confiance aux licenciés et structures de la FFVL.
- Une ligne de conduite doit être tracée rapidement.

Ce que nous avons commencé :

- Nous avons entendu les messages de l'AG :
 - Gestion : travail en cours de Jean Claude Benintende, Renaud Guillemot et Pascal Cantenot
 - Orientation de la FFVL vers le licencié,
 - Transparence.

Ce que nous allons faire :

- États généraux du vol libre :
 - Évolutions à court terme,
 - Évolutions à moyen terme,



Orientation et objectifs de la FFVL

Structuration de la FFVL (toutes structures confondues)

Évolution du fonctionnement.

Qu'est ce que l'on a fait dans les 30J :

- Affichage : vol passion et les autres moyens de communication



- Le VP a été un journal hybride entre le journal officiel et le « canard ». Trop lourd. Evolution souhaitée : synergie entre le site Internet et le journal. L'idée principale : les différentes disciplines interviendront de façon plus marquée.

Jean Claude Benintende précise que le prochain VP est prévu pour fin juin.

- Différents chantiers :

Renaud Guillemot indique que toutes ces économies structurelles, qui représentent environ 50 000 €, seront bien nécessaires pour contenir le budget 2005.

- Locaux secrétariat : dans un souci de budget mais aussi pour une meilleure communication interne le personnel a été réuni sur un étage. Il a été négocié une résiliation dans un délai de 3 mois, au lieu de 6 mois. Economie réalisée : 11250 € soit ¼ du budget.
- Véhicules : certains véhicules peuvent être restitués mais il y a des pénalités de retard. Solutions possibles : mise à disposition d'un Cadre technique (coût d'environ 2800 €).
- Téléphone : portable, fixe, internet. Un chantier est en cours concernant le téléphone portable. Dossier lourd à traiter. Mise en place d'une flotte permettrait une économie d'environ 5000 € pour la téléphonie portable et 5000 € pour le téléphone fixe + Internet). La flotte est actuellement prévue pour la Direction technique nationale et 2 postes pour le secrétariat. Après débat, il en ressort un besoin d'étendre ce système aux élus. Il est demandé qu'une étude soit faite.
- Photocopieur : à ce jour le dossier est non re-négociable car établi trop récemment.
- Secrétariat : en cours de réorganisation.
- Vol passion : le contrat a été dénoncé avant les élections. Un appel d'offre a été fait. Après analyse réalisée par Jean Claude Benintende, une solution a été prise : un maquettiste, un éditeur, un routeur. L'économie réalisée est de 20460 € la première année et 29000 € la 2^e année. Le pourcentage négocié au niveau de la publicité est de 50% (estimation 2005 : 4500 € et 6000 € pour 2006). Coût 1^e année 10000 abonnés : résultat négatif 3500 €. Coût 2^e année : bénéfice 7280 €. Actuellement 8000 abonnés (4700 l'année dernière). Jean Claude Benintende précise que les prochains numéros seront structurés par activités et qu'il y aura une place prévue pour les structures déconcentrées.

Stéphane Malbos demande s'il est toujours rédacteur dans la nouvelle configuration de Vol Passion car il n'a pas encore été sollicité pour le prochain numéro. Après échanges de point de vue et mise au point, Jean Michel Payot indique au comité directeur qu'une négociation à été engagée avec Stéphane qui n'a pas encore aboutie.

6. Mise en place du CND J.L. DEBIEE

Pièce jointe : comité national du delta.

Renaud Guillemot donne des chiffres inquiétants : évolution du delta sur 10 ans = perte environ 200 licenciés par an, voir plus. Aussi, il est souhaitable de mettre en place des actions ciblées. La mise en place d'un comité national du delta permettra de mobiliser tous les acteurs.

Il précise que l'expérience du kite va être profitable au delta.

Philippe Marck demande si des actions ou idées nouvelles émergent déjà. Renaud Guillemot indique que les thèmes déjà recensés sont : la formation et la communication. Gilbert Nicolini souligne que pour que l'activité reprenne, il faut des jeunes et de la formation dans les écoles. Antoine Carretero complète en indiquant que les jeunes veulent s'identifier à un groupe, ils ont besoin de la reconnaissance d'une identité structurelle.



Jean Michel Payot précise que le delta a une image médiatique très forte (cf campagne de pub Nicopach et Barclays) et que des actions ont été faites par le passé. Il souligne que «des énergies émergent et qu'il est nécessaire de les aider et de les pousser ».

Alain Badino indique que ce phénomène est le même en parapente. Il lui semble nécessaire de constituer un groupe delta mais aussi parapente pour étudier et se donner des objectifs. Il souligne que si cette évolution est adoptée ceci nécessitera obligatoirement la modification des statuts.

| |
|---|
| VOTE 3 - mise en place du CND : 19 oui - 3 abstentions |
|---|

7. Budget prévisionnel et gestionnaires de lignes budgétaires

Renaud Guillemot présente la méthodologie générale adoptée pour le suivi du budget.
Il indique que certains arbitrages sont nécessaires et que des ajustements budgétaires doivent être réalisés.

Economies possibles recensées : 46670 €

Frais téléphoniques DTNe (passage en contrat groupe), vol passion, loyer siège, Internet,

Charges supplémentaires identifiées non prévues au budget initial : 38000 € dont

7500 € dédit du contrat Rétine

4500 € rupture contrat véhicule

2076 créances

3464 € photocopies + imprimante

1000 € amortissements

1000 € amortissements dtne

4488 € projet handicapare

700 € formation DE parapente

4000 € deplact dirigeants (rappel ligne dirigeants : 26000 € frais président + 4000 frais invitation + 6000 secrétaire général + 5000 trésorier + 28000 BD/CD + 5000 APL)

6500 € frais 2^e assemblée générale

Reste 11300 € à répartir :

3000 € vol à ski

1500 € coupe de plaine

500 € wagga

2600 € Pôles

1200 € communication

1000 € coupe icare

1500 € Etats généraux

Autres charges non prises en compte actuellement

2000 € Championnat France parapente

2000 € Coupe et championnat de France parapente

8000 € Projet delta 2010

5000 € Communication

10000 € Aides aux clubs

20000 € RNC ligues

30000 € Sites de pratique pp

3000 € Etats généraux

Renaud Guillemot indique que le budget révisé pourra être fait fin août après avoir pris connaissance du montant des licences souscrites et de la somme prévue à la convention d'objectifs avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports).



VOTE 3 : ajustement du budget : oui à l'unanimité

Un point est ensuite fait en ce qui concerne le laboratoire technique.

Renaud Guillemot indique qu'il effectue une analyse financière, qu'il est en discussion avec Marion Varner et André Rose.

Marion Varner souligne qu'il est satisfait d'entendre parler de budget et d'économie mais tient à préciser qu'il est important d'identifier la volonté politique : « attention à ne pas regarder que les aspects d'un point de vue budgétaire ».

Jean Michel Payot répond que « politiquement, pour montrer la volonté de maintenir le laboratoire technique, les lignes budgétaires labo +CTS n'ont pas été touchées ».

Toutefois, Renaud Guillemot souligne que le laboratoire technique ne doit pas être en déficit plus que le montant budgété. L'analyse en cours est de savoir si le budget en l'état pourra être tenu.

Actuellement on ne peut pas renouveler un quelconque contrat avec Aurore Rose tant que les chiffres ne sont pas consolidés.

Marion Varner fait un bref historique de la création de laboratoire technique jusqu'à ce jour. Il précise qu'au départ le travail principal consistait à tester les voiles de parapente. Maintenant, en plus de l'élaboration de la norme kite avec la DTNe et les kiteurs, le laboratoire assiste également aux réunions de normes, et aux réunions européennes de sécurité, aux expertises en cas d'accident et auprès des tribunaux.

La présence d'un laboratoire technique montre que la FFVL prend en charge les problématiques de sécurité. Marion Varner conclut en précisant que la présence du labo lui paraît essentielle et qu'à terme il faudra prendre en compte la mesure européenne.

VOTE 4 : mandat au Bureau pour le laboratoire technique : approfondir l'analyse financière en prenant les décisions qui s'imposent et intégrant le gel du contrat d'Aurore et entamer les discussions avec André Rose et Marion Varner

19 oui – 3 abstentions

Aspects budgétaires

Les chiffres traduisent la politique. Chacun des responsables concernés doit faire vivre son budget.

Objectifs poursuivis :

- **Pertinence** : les actions budgétées doivent être pertinentes. L'affichage ne doit pas être que budgétaire mais aussi valorisé (ressources humaines, finances, immos)
- **Démultiplication des énergies** : confiance et délégation
 - o Budget défini en concertation
 - o Les responsables mènent leurs actions de façon autonome
 - o Un bilan est fait en fin d'année.
- **La maîtrise**
 - o Budget détaillé
 - o Comptabilité à jour
 - o Situations trimestrielles validées.
- **La transparence**
 - o Les budgets détaillés, les dépenses, la comptabilité sont accessibles

Pascal Cantenot indique que le suivi des gestionnaires de ligne budgétaire ne peut se faire que si la comptabilité est à jour, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Renaud Guillemot indique qu'il s'engage à ce que la comptabilité soit envoyée tous les trimestres et va mettre en place une organisation au secrétariat.



Michel Darras exprime son inquiétude quant à la mise en place du système de gestion en ce qui concerne l'affectation des frais ou heures de travail.

Vote 5 : processus du mode de fonctionnement des gestionnaires de lignes budgétaires

Il est proposé qu'un vote électronique soit fait pour valider la liste des gestionnaires de lignes budgétaires :

Oui à l'unanimité.

8. Commission financière

Conformément aux statuts et règlements, la commission financière doit être composée de 3 membres élus pour 2 ans. Jean Michel Payot propose :

- Albert VUILLERMIN
- Sara GILL
- un poste reste à pourvoir dont le profil souhaité est le suivant : expert juridique.

Il est précisé que pour des aides ponctuelles, Alain Pelabon et Roland Kaouane se portaient volontaires.

Vote 6 – constitution de la commission financière

18 oui - 2 blancs - 2 abstentions

9. Pétition

Jean Michel Payot informe le comité directeur que la DGAC prépare actuellement un projet d'arrêté pour que les activités aéronautiques sportives et de loisirs entrent dans le champ d'application des redevances aéronautiques dues par les organismes et les personnels de l'aéronautique civile.

L'ensemble des fédérations aéronautiques est bien évidemment contre ce projet et veut se manifester à travers une pétition.

Jean Michel Payot demande au comité directeur de voter pour que la FFVL prenne part à cette pétition.

Vote 7 – Pétition contre de projet d'arrêté de la DGAC

Oui à l'unanimité

10. Validation des règlements compétitions

Parapente

Michel Darras indique qu'il lui semble important que le règlement des compétitions parapente concernant la voltige soit validé en comité directeur.

Vote 8 : règlement des compétitions parapente voltige : 20 oui – 2 abstentions

Jean François Clapé précise toutefois que la voltige en parapente met le système cardio-vasculaire en « difficulté » et qu'il est donc important qu'un point médical soit fait à ce sujet.

Delta

Renaud Guillemot indique qu'il y a peu de changements par rapport à 2004, sauf au niveau des quotas de sélection + un nouveau classement de la CFD.



Michel Darras intervient sur le fond. Il indique que les documents ont été envoyés très tardivement (48 heures avant la réunion) et qu'on ne respectait donc pas le règlement intérieur.

Sur la forme, il précise qu'il y a une certaine inégalité sur le mode de sélection (voie régionale/compétition). De plus, l'application d'un règlement n'est effective qu'à partir du moment où il est publié dans le journal officiel fédéral, il n'y a pas de mesure rétroactive.

Il indique que sur la forme, il contestera cette décision mais respectera la décision politique. Il rappelle toutefois que le droit doit être respecté.

Un débat s'instaure. Renaud Guillemot indique que cette solution a été longuement débattue en commission. Jean Louis Debiée conclut en précisant que la commission a réfléchi, des débats ont eu lieu et il y a eu des consensus. Il note qu'il y a une barrière entre le monde politique et technique. Il propose que les cas des pilotes de sentant lésés soient étudiés en commission.

Michel Darras propose au vote : approbation du règlement avec clause de réserve. Si les pilotes sportifs de haut niveau étaient défavorisés => application du règlement 2004.

Vote 9 - règlement des compétitions delta avec amendement : 17 oui – 5 abstentions

Kite et cerf volant

Pour des questions de réécriture, les règlements (concertation entre les commissions et la direction technique nationale) seront soumis à l'approbation du prochain comité directeur.

Les règlements en cours sont valides.

11. Etats généraux du Vol libre

Pièce jointe : document

Jean Louis Debiée présente la méthode choisie pour mettre en place les états généraux du vol libre.

Il précise que c'est un gros chantier qui sera structurant pour la fédération mais qui, néanmoins, suppose une obligation de résultats. Il précise « que l'on doit des retours à ceux que vont participer à cette démarche car le pire serait de décevoir ».

Un échange d'idées s'instaure. L'implication des ligues semble importante ; ainsi, Vincent Danel souhaite que le point soit mis à l'ordre du jour de l'APL.

Vote 10 : EGVL : demande de validation de la méthode

OUI à l'unanimité

Désignation des membres du comité de pilotage national : JLDebiée.

Responsable par activité : tous identifiés sauf pour le parapente qui reste à définir.

Date réunion du comité de pilotage : à définir.

12. Commission des assurances

Gérard Vieux donne la liste des personnes qui se sont proposées pour constituer la commission :

- G. Vieux
- JP Lane - coutier en assurances Agent Générali
- J Louis Coste – courtier en assurances
- JS Couloumies – expert auprès de compagnie (gestion sinistres)
- S Dureu – actuair-conseil en compagnie d'assurance
- C Quest - ex com enquête
- Y Remond - ex com enquête DEES droit des affaires



- JF Masson Président SNMP
- F Duchesne médecin – expert.

Personnes associées :

R Kaouane – expert comptable DESS droit des affaires.

A définir : avocat spécialiste droit des assurances.

Renaud Guillemot se réjouit qu'il y ait des compétences au sein de la commission. Il souligne qu'il faut essayer de profiter des erreurs du passé pour ne pas les reproduire. Il précise que la composition de la commission est très intéressante.

Vote 11 : Commission des assurances

22 votants – OUI à l'unanimité sauf YRemond 17 – JF Masson 19

13. Questions diverses J.M. PAYOT

- Budget kite

145 000 € ont été votés en assemblée générale. Toutefois 40 000 € supplémentaires ont été demandé par J.M.P. au Ministre. Le résultat dépendra de la validation dans le cadre du contrat d'objectif.

Vote 12 : budget kite : gel uniquement des 40000 € de subvention du ministère, le reste du budget est «débloqué». – oui à l'unanimité

- Fichier informatique et étiquettes

Serait très intéressant d'élargir le mécanisme des mails pour avoir d'avantage de communication vers les licenciés.

- Diffusion des PV de bureau directeur

Alain Badino souhaite que les membres du comité directeur reçoivent les PV de bureau directeur.

- Commission médicale : Matériel pour petites plaies, entorses.

François Duchesne présente un sac médical spécifique (petites plaies et entorses).

Il indique que ce sac est sponsorisé par un laboratoire (prix 150 € environ) : coût pour la FFVL 0 €.

Il propose d'en assurer la gestion : le club donnera une caution non encaissée. Gestion de fiche.

Le mode d'emploi sera fait par la commission médicale. Système verrouillé.

- Médecin fédéral

Il est demandé au comité directeur de valider officiellement la nomination d'Hubert Bigot comme médecin fédéral.

Vote 13 : Hubert Bigot : médecin fédéral - oui à l'unanimité.

Jean Michel Payot conclut en remerciant les personnes présentes. Il indique que «ce CD a été animé et riche. Nous sommes partis vers une nouvelle ère».

Fin des travaux.